



www.aisne.com

**Direction des affaires
financières et de l'achat public**

Service affaires financières
Pôle suivi de factures
Tél. 03.23.24.62.91

Conseil départemental de l'Aisne
Service des affaires financières
2 rue Paul DOUMER
02000 LAON

À Laon, le 06 juillet 2023

Objet : Dépôt des factures dans chorus pour le Conseil départemental de l'Aisne

Mesdames, Messieurs,

Depuis le **1^{er} janvier 2020**, quelle que soit la taille de votre entreprise ou **association**, l'utilisation de CHORUS est obligatoire lorsque vous demandez le paiement d'une facture à une structure publique.

Pour de plus amples informations à ce sujet, vous pouvez consulter les sites suivants :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr> et <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/facturation-electronique> et <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/comment-creer-mon-compte-utilisateur-et-deposer-mes-factures-sur-chorus-pro-pour-les-entreprises/>

A ce jour, le département rencontre des difficultés pour traiter rapidement vos factures et éviter **le rejet**. En effet, certaines informations sont manquantes. Aussi, vous trouverez ci-dessous les éléments obligatoires devant figurer sur la facture :

- La date de l'émission de la facture
- Le numéro de facture
- La date de la vente ou de la prestation de service

- **Identité du département**
Attention il y a plusieurs budgets, Veillez à préciser le bon Siret
 - Conseil Départemental de l'Aisne
 - Le service / budget
 - Le **numéro de Siret* par budget du département**

- Identité du vendeur, du prestataire ou de l'association
 - nom ou raison sociale
 - adresse complète
 - le cas échéant, référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers
 - numéro de SIRET (sauf pour les particuliers)
 - RIB / IBAN

- Numéro du bon de commande / numéro d'engagement

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du Conseil Départemental
Direction des affaires financières et de l'achat public – Hôtel du Département
Rue Paul Doumer – 02013 LAON Cedex – Tél. 03 23 24 60 60

- Désignation du produit ou de la prestation avec prix HT et TTC
- Taux de TVA

Cas particuliers (liste non exhaustive) :

- Numéro de marché
- Révision de prix avec les indices et la formule

Pour vous faciliter le dépôt sur Chorus, le département a fait le choix de ne pas rendre obligatoire le code service ou le numéro d'engagement. Toutefois, dans un objectif de traitement rapide de la facture, il est vivement conseillé de renseigner dans le numéro d'engagement, le numéro de bon de commande.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le service des Affaires Financières du Conseil Départemental de l'Aisne, en particulier le pôle suivi de factures reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Le Chef de Service
Arthur DELERUE

Numéro de Siret* par budget du département

Budget du Département	220200026 00015
Budget du Pole Archéologique	220200026 00445
Budget de la ZID de l'OMOIS	220200026 00452
Budget du Laboratoire Départemental d'Analyses et Recherches	220200026 00460
Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille	220200026 00486
Budget de la Caverne du Dragon	220200026 00536